

**Durée de la session : 3 heures**

**Domaine de formation : ELU0602 – Gestion de crise**

**Prérequis : Aucun prérequis**

**Public : Elus**

*Crue, accident, cyberattaque, polémique... Une crise peut survenir à tout moment dans la vie d'un territoire. La manière dont elle est gérée et communiquée peut profondément impacter l'image de l'élu et la relation avec les administrés. Cette formation vous permet d'anticiper, de structurer et de piloter une communication de crise efficace. À travers des études de cas et des exercices pratiques, vous apprendrez à prendre la parole de manière posée, à bâtir des messages cohérents et à préserver la confiance du public dans des situations sensibles.*

## Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Définir ce qu'est une crise
- identifier les causes potentielles des crises dans le contexte des collectivités locales.
- Évaluer les impacts d'une crise à court, moyen et long terme, afin d'anticiper les réponses adaptées.
- Comprendre le rôle des médias dans la gestion d'une crise et adopter les bons réflexes en matière de communication institutionnelle.
- Mettre en œuvre une stratégie de communication de crise adaptée, en identifiant les parties prenantes clés.
- Formuler un message clair et cohérent, y compris dans des contextes sensibles ou sous pression.

## Le programme :

### Comprendre la crise

- Définition d'une crise
- Identifier d'où viennent les crises
- Comment anticiper la crise
- Évaluer les effets à court, moyen et long terme d'une crise

### Gérer la crise médiatique

- Comprendre le rôle des médias dans la crise médiatique
- Gérer la presse en situation de crise
- \* Etude de cas et partage d'expérience

### Définir une stratégie de communication

- Connaître les différentes stratégies possibles
- Identifier les avantages et les inconvénients des différents stratégies possibles
- \* Etude de cas et partage d'expérience

## Les points forts de la formation :

- Formation animée par un intervenant journaliste pendant vingt ans dans la presse quotidienne régionale, qui a une fine connaissance des collectivités locales, de leur fonctionnement, de leurs problématiques et de leurs enjeux.
- Formation construite sur les acquis de l'expérience de l'intervenant, sur des cas concrets d'échecs ou de succès en termes de prises de parole et de communication de crise.

## Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

## Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

## Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

## Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissance, une mise en situation. Simulation d'interviews et de conférences de presse, exercice filmé
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

## Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

## Formateur : Monsieur Romain MUSART

- Romain Musart a été journaliste pendant vingt ans à La Voix du Nord où il a occupé le poste de reporter de terrain avant d'être nommé chef de rédaction locale puis chef du desk rédactionnel (actualités régionales, nationales et internationales), où il suivait particulièrement l'actualité politique. Cette expérience lui confère une très bonne connaissance des collectivités locales, des relations avec la presse et avec les administrés. Depuis 2014, il forme différents publics à la prise de parole et conseille des institutions publiques et privées en communication de crise.



## Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

### ■ Tarif – formation intra en présentiel – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

### ■ Tarif – inscription individuelle en présentiel – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
  - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation.

## Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.

## Modalités et délai d'inscription :

### Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
  - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation. Pour les formations en intra-collectivité, les délais d'accès sont définis conjointement avec la collectivité, en fonction des disponibilités des participants et du formateur Monsieur MUSART.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
  - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

## Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

## Pour nous contacter :

**S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)**

**Siège social :** 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

**Téléphone fixe :** 05 49 71 17 03

**Téléphone mobile :** 06 71 61 73 49

**Adresse électronique :** [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

**Numéro de SIRET :** 88982928900012

**Conditions générales de vente sur le site :** <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026